

Image not found or type unknown



Rétractation après promesse d'embauche

Par **lanute**, le **05/09/2011** à **20:08**

Bonjour,rrnJ'ai accepté une promesse d'embauche effectuée il y a un mois (je ne l'ai pas contresignée, mais des échanges de mails et de sms peuvent démontrer qu'il y a eu un accord, excepté sur la date de début du contrat), et je souhaiterais me désengager. rnQuels sont les risques encourus ? Peut-on me demander des dommages et intérêts ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses.